



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 23 octobre 2024

(96)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Brian Francis (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnot, Boniface, Coyle, Francis, Martin, Prosper et Sorensen (7).

Participent à la réunion : Sara Fryer et Antoine Csuzdi-Vallée, analystes, Bibliothèque du Parlement; Jérémie Spadafora, conseiller en communications et Chelsea DeFazio, agente de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 novembre 2023, le comité poursuit son examen de l'étude de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2011 par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

TÉMOIN :

Coalition pour les droits humains des peuples autochtones :

Don Nicholls, membre.

Don Nicholls fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 34, la séance est suspendue.

À 19 h 40, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les

membres du comité ou le personnel du comité; qu'elle soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire

Il est convenu que, dans le contexte de l'événement Voix de jeunes leaders autochtones 2024, le comité autorise une couverture médiatique électronique, photographique et vidéo de ses audiences publiques du 30 octobre 2024, tout en perturbant le moins possible ses réunions.

À 19 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Sébastien Payet